

O ARRÊT SUR IMAGE



CANAL DE MARANS À LA ROCHELLE

Une conférence mettant à l'honneur le canal de Marans à La Rochelle était organisée le vendredi 24 novembre à la salle des fêtes de Marans. Proposée par Annette Crouail, cette projection avait pour objectif de faire découvrir, au plus grand nombre, toutes les facettes du canal qui relie Marans à La Rochelle : son histoire, sa biodiversité, les villages traversés et ses points d'intérêt.

Créé au 19^e siècle pour ravitailler La Rochelle par voie fluviale, ce joli canal offre aujourd'hui une échappée verte à parcourir à pied, à vélo ou sur l'eau!

LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

Au mois de février, les élèves de l'école maternelle "Les Lucioles" ont participé à des ateliers musicaux à l'école de musique Music'Attitude de Marans.

Ce projet, initié par l'équipe enseignante, avait pour but de faire découvrir toutes les familles d'instruments. Les écoliers ont eu le droit à une démonstration par les bénévoles de l'école de musique et ont manipulé des instruments de

année pour le plus grand bonheur des petits!





LES COLLÉGIENS SENSIBILISÉS AUX RÈGLES **DE SÉCURITÉ DANS LES BUS**

Les 15 et 16 février derniers, la Région Nouvelle-Aquitaine a organisé, au sein de l'établissement scolaire Maurice Calmel de Marans, une sensibilisation aux règles de sécurité à bord et aux abords des autocars, pour les élèves de 6ème des 2 collèges de la ville.

Plusieurs ateliers étaient proposés pour les collégiens :

- Exercice d'évacuation d'un car couché sur le flanc grâce au car pédagogique Agora;
- Découverte des angles morts en position de conduite avec un car de la Région Nouvelle-Aquitaine mis à disposition;
- Échanges autour d'un quiz sur la sécurité routière.

Au total, plus de 200 élèves marandais ont été sensibilisés pendant ces 2 journées! Chacun a reçu un gilet fluo et une lampe pour être plus visible sur le chemin allant vers leur arrêt de car habituel.

NOUVEAUX ANNONCEURS POUR LE MINIBUS

Depuis plusieurs années, la Ville de Marans est équipée d'un minibus 9 places, mis à disposition par la société Infocom France et financé par la publicité d'annonceurs locaux.

Grâce à la générosité de ces partenaires, la commune peut prêter ce véhicule aux associations marandaises ou aux services municipaux, pour faciliter leurs déplacements. En fin d'année dernière, les 7 novembre 2023, la municipalité a convié les 22 annonceurs pour une inauguration du minibus au sein de l'Hôtel de Ville afin de les remercier pour leur participation au mécénat local.





Sommaire

4 A la une

6 **Portraits**

Vie associative

Finances

Dossier

Action sociale

Jeunesse

Commerces

Culture

Sur le territoire

Expression libre

Carnet pratique

Agenda



MARANS infos

Magazine d'informations municipales de la Ville de Marans - n°12 | Avril 2024

Directeur de la publication : Jean-Marie Bodin Conception, rédaction et prises de vues : Service communication - Ville de Marans

Autres rédactions : Département de la

Charente-Maritime - Cyclad

Impression: 2300 exemplaires - Agenda Passion Impression sur du papier certifié PEFC

Diffusion gratuite

Crédits photos : Ville de Marans - Freepik Dépôt légal: Avril 2024 / Ville de Marans Place Ernest Cognacq - 17230 Marans

L'édito du Maire



Chères Marandaises, Chers Marandais.

L'année 2024 a déjà bien commencé et elle promet encore de belles opportunités!

Vous étiez nombreux à venir assister à la 2ème édition de la cérémonie des vœux et je vous en remercie. Nous avons l'honneur de compter parmi nous, Madame Babault,

Députée, Madame Marcilly, Présidente du Département de la Charente-Maritime et Monsieur Servant, Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Ces présences importantes montrent que Marans travaille de concert avec l'ensemble des acteurs du territoire pour l'amélioration de votre cadre de vie.

En parlant amélioration du cadre de vie, la ville souhaite développer la végétalisation du domaine public et vous permettre d'avoir un autre regard sur votre ville. C'est pourquoi, la municipalité incite chaque Marandais et Marandaise à participer à l'embellissement de Marans. Cette action vient en complémentarité du travail quotidien des agents des Espaces Verts. Une matinée a été organisée, le 16 mars dernier, pour parler du projet de la commune en matière de végétalisation et pour participer à un atelier "plantations" dans la rue de l'Y. Vous pouvez désormais découvrir les semis plantés par les habitants dans cette petite rue. Parce que cette action est collective, dans ce numéro, vous trouverez un sachet de graines offert par la ville qui vous permettra de semer vos pieds de mur en limitant les herbes indésirables.

Dans ce sens de renaturation de la commune, un projet verdoyant a vu le jour : le Parc du Moulin nommé "Don Quichotte face au changement climatique". Après 5 mois de travaux (et d'aléas en raison des mauvaises conditions météorologiques), ce parc paysager aux multiples facettes ouvrira ses portes aux beaux jours en mai prochain. Nous ferons un dossier spécial dans l'édition du Marans infos de juillet pour mettre en lumière ce nouveau lieu propice à la flânerie.

Pour finir, le 28 mars dernier, le budget 2024 a été voté lors du Conseil Municipal. Ce budget se veut raisonné et responsable avec comme objectifs : diminution de la dette par habitant, réduction des dépenses et poursuite des investissements stratégiques. Découvrez un dossier spécial en pages 8 et 9.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette riche édition du Marans infos #12!

Très chaleureusement, Jean-Marie Bodin, Maire



La cérémonie des vœux de la Ville de Marans a eu lieu le vendredi 12 janvier à 18h30 à la salle polyvalente. Retour sur cet évènement marquant de ce début d'année 2024.

UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

La cérémonie fut particulièrement suivie avec la présence de plus de 200 Marandais. Et nous avions le privilège cette année de recevoir :

- Madame Anne-Laure Babault, Députée de la 2^{ème} circonscription de la Charente-Maritime;
- Madame Sylvie Marcilly, Présidente du Département de la Charente-Maritime;
- Monsieur Jean-Pierre Servant, Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

L'occasion pour Jean-Marie Bodin, Maire de la ville de Marans, de présenter ses vœux à l'ensemble des Marandais, aux corps constitués, aux commerçants et aux bénévoles de la vie associative... Il a également effectué un zoom sur les actions réalisées en 2023, envisagé les perspectives pour 2024 et les projets prévus jusqu'à la fin du mandat.

Pour clôturer cette cérémonie, les convives étaient invités à prendre le verre de l'amitié et à déguster les amuse-bouches confectionnés par Anne-Claire, responsable de la restauration scolaire de l'école maternelle "Les Lucioles" avec l'aide de Sonia et Pascale, agents de notre ville. Le Duo "Tea Time" venait apporter une touche festive et musicale à l'événement.



Remise des quatre médailles d'honneur

LES SPORTIFS À L'HONNEUR

En cette année olympique, Monsieur le Maire a également mis à l'honneur 4 sportifs Marandais. Pour commencer, 3 jeunes espoirs sportifs :

- Aleyna BARON, Médaillée de bronze pour sa première participation dans la catégorie "Femme 15-16 ans" au championnat de France de Tumpling;
- Louka LAURENT, Champion du Monde WBC (World Boxing Council) en minime;
- Maël ROCHETEAU, Champion de France U13 de slalom vitesse (roller).

Et enfin, à Lich LU SEO, qui a présidé l'Amicale Laïque Badminton pendant 26 années.

Une deuxième édition des vœux du Maire riche et réussie où les participants se sont réunis pour un moment convivial afin de célébrer la nouvelle année!



Lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2023, les élus ont voté une promesse de bail pour le développement d'un projet photovoltaïque sur la commune.

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour la réalisation de 2 parcs photovoltaïques sur les communes de Marans et Andilly, le groupement formé par la COOPEC et Enercoop Nouvelle-Aquitaine, a été désigné lauréat en juin 2023 pour le développement, la construction et l'exploitation des 2 centrales.

LES ÉTAPES DU PROJET

- 8 décembre 2023 : Signature d'une promesse de bail emphytéotique entre le propriétaire, la commune de Marans, et les bénéficiaires, la COOPEC et ENERCOOP Nouvelle-Aquitaine;
- 2024 : Lancement des études d'impact sur l'environnement ;
- 2025 : Dépôt du permis de construire ;
- 2026 : Autorisation du permis de construire ;
- Entre 2027 et 2028 : Financement et construction du parc.



Dispositif de vidéoprotection

La Ville de Marans est désormais équipée d'un dispositif de vidéoprotection. Cet outil de protection des équipements publics, des lieux et des personnes vise à dissuader

les actes d'incivilités et de délinquance. Cette installation a fait l'objet d'études précises par la Police Municipale et le référent sureté de la Gendarmerie.

Au total, ce sont 6 caméras qui ont été mises en place au niveau de la rue d'Aligre et du carrefour de la RD137 et RD114. Le service de la Police Municipale est le seul administrateur de ce dispositif. La vidéoprotection s'inscrit dans un cadre légal qui veille au respect de la vie privée de chacun.

Le rôle de ce dispositif est multiple. Il est à la fois dissuasif, préventif et curatif. Il peut permettre d'élucider des faits délictueux et apporte un appui logistique aux forces de l'ordre.

Coût de l'opération : 20 700€ TTC

Subvention au titre du Fonds Interministériel de prévention de

la délinquance : 5 600€ HT

Nouvel adressage communal



En ce début d'année, la municipalité s'est engagée dans un grand projet d'adressage de la commune. C'est une démarche obligatoire pour toutes les communes, inscrite dans la loi 3DS, qui permet de certifier toutes les adresses afin de mettre à jour la Base Adresse Nationale (BAN). Il est essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services : l'orientation des services de secours, la distribution postale, les prestations à domicile...

LA DÉMARCHE :

- Recensement et diagnostic : vérification des voies existantes, identification de celles à créer, des habitations à numéroter ou encore des propriétaires concernés ;
- Présentation du projet pour délibération au conseil municipal du 28 mars 2024 ;
- Installation de la nouvelle signalétique et des nouveaux numéros d'habitations.

Nous vous rappelons que la pose d'une plaque de numérotation est obligatoire. Cette plaque, à la charge du propriétaire, doit être visible depuis la chaussée ou depuis le chemin d'accès desservant la propriété. Le numéro attribué par la mairie doit être respecté;

Information auprès de la population concernée par un changement d'adresse.

Vous ne savez pas si votre adresse est référencée dans la Base Adresse Nationale ? Rendez-vous sur : www.adresse.data.gouv.fr



Lumière sur le 1^{er} permis de végétaliser

Le permis de végétaliser a été lancé en fin d'année 2023, suite à l'approbation des élus lors du Conseil Municipal du 19 octobre dernier. Le 25 mars, nous sommes allés à la rencontre de Monsieur Renaud, le premier détenteur du permis de végétaliser!

Marandais depuis 2016, Monsieur Renaud a contacté la municipalité il y a maintenant 1 an pour informer de sa volonté de végétaliser la façade de son habitation. Romuald Quirion, adjoint en charge de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Environnement, Patrimoine est allé à sa rencontre pour l'informer du futur projet de la municipalité de créer un permis de végétaliser. Ce dispositif permet aux habitants de s'approprier certains espaces de la ville, en les végétalisant et en entretenant leurs plantations.

Début février, Monsieur Renaud a entamé les démarches pour obtenir son permis en déposant sa candidature à la mairie via le formulaire disponible sur le site internet de la ville.



Son projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services techniques et a été validé fin mars.

Le but est d'embellir et fleurir sa façade, de protéger du soleil et de créer un îlot de fraicheur pour les chaudes journées d'été grâce à des plantes grimpantes et persistantes.

Son projet fera l'objet d'un accompagnement par le service des Espaces Verts notamment pour le sensibiliser sur les plantes adéquates et sur le bon entretien de ses plantations.

Un reportage photos sera réalisé pour découvrir l'intégralité de ce beau projet !

À la rencontre d'Antoine CHAIGNE, chargé d'urbanisme.

Depuis le 5 février 2024, Antoine CHAIGNE est venu renforcer le service urbanisme. Découvrez son parcours et ses missions au sein de la collectivité.



PARCOURS ?: Originaire des Sables d'Olonne, Antoine CHAIGNE a effectué ses études à Nantes, Rouen puis Paris. Titulaire d'un BTS Géomètre Topographe puis d'une Licence Géographie et Aménagement du Territoire, il s'est spécialisé en Génie Urbain avec l'obtention d'un Master effectué en alternance chez un promoteur immobilier. Ce même promoteur l'a embauché à la suite de ses études. Voulant quitter la région parisienne avec sa femme, il est devenu Marandais en mai 2023 où il a trouvé l'opportunité d'être embauché par la Mairie de Marans au sein du service urbanisme.

LES MISSIONS EN URBANISME ? : Le chargé d'urbanisme est le référent dans les procédures réglementaires et démarches d'aménagement du territoire, tout en étant le garant de la cohérence de la collectivité en matière d'urbanisme notamment

dans le cadre des dispositifs "Petites Villes de Demain" et "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain". Entre devoir de conseil auprès des administrés, gestion des différentes autorisations (permis de construire, de démolir, déclarations préalables...) en lien avec la CdC Aunis Atlantique, l'ABF (architecte des bâtiments de France) ou le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), contrôle des travaux ou encore prévention auprès de la population sur la zone "Site Patrimonial Remarquable"... ses missions sont multiples !

Le service urbanisme est ouvert, sans rendez-vous, du lundi au jeudi de 13h30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h.

VIE ASSOCIATIVE



2ème édition du Tournoi de Futsal

Le tournoi Futsal Super U Marans - FC Nord 17 était organisé les 13 et 14 janvier 2024 pour les catégories U10 - U11 et U12 - U13.

L'occasion pour les jeunes passionnés de football, venant de différents clubs du territoire, de se mesurer les uns aux autres dans une ambiance conviviale et sportive.

Grâce à la mobilisation de chacun, clubs, bénévoles ou encore parents, les enfants ont vécu des moments inoubliables et sont repartis avec de beaux souvenirs de cette compétition sportive.

Les matchs se sont enchaînés tout au long des 2 journées, offrant de beaux duels entre les différentes équipes.

Ce tournoi a permis aux jeunes joueurs de vivre une expérience unique, de rencontrer de nouveaux amis et de se mesurer à des adversaires de qualité.

Félicitations à tous les participants pour leur engagement et leur fair-play tout au long de ce week-end.



© FC Nord 17

Badminton: Tournoi Régional Jeune et **Coupe Nouvelle-Aquitaine à Marans**

Le week-end des 20 et 21 janvier, les joueurs de Badminton de la région Nouvelle-Aquitaine se sont retrouvés au Gymnase Intercommunal à Marans pour 2 compétitions.



© Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton

TOURNOI RÉGIONAL JEUNE (TRJ): Au total, ce sont 82 joueurs de Minibad à Cadet qui se sont affrontés lors de la 3^{ème} étape du TRJ organisé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.

En début de compétition, un temps a été mis en place entre les parents et certains encadrants afin d'échanger sur la place des parents en compétition, et partager leurs expériences ainsi que celles des encadrants sur cette thématique.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE: Le dimanche était consacré à la Coupe intercomités. Les comités 16, 17, 19, 23, 24, 33, 86 et 87 se sont affrontés en équipes, au meilleur des 11 matchs répartis dans les catégories de poussins à minimes!

Bravo à l'ensemble des participants pour leur implication sportive et à tous les bénévoles du club de l'Amicale Laïque Marans Badminton pour l'organisation!





Anabelle LAFORGE, adjointe en charge des finances et des grands projets

La **gestion prudente des finances publiques** est essentielle pour assurer la viabilité économique, sociale et le développement durable de notre ville.

Dans cette optique, la diminution de la dette par habitant, la réduction des dépenses et la poursuite des investissements stratégiques tout en sollicitant des subventions externes constituent des axes clés de la politique locale.

RÉDUCTION DE LA DETTE PAR HABITANT

La réduction de la dette par habitant est un impératif pour garantir la stabilité financière à long terme de la municipalité. Une dette excessive peut compromettre la santé financière de la commune et limiter sa capacité à investir dans les projets essentiels.

Il est important de mettre en place des mesures visant à contenir l'endettement, en identifiant et en rationalisant les dépenses non essentielles pour réduire progressivement le fardeau financier pesant sur chaque citoyen. Cela nécessite une approche équilibrée qui prend en compte à la fois les impératifs budgétaires et les besoins réels de la population.

En 4 ans nous sommes passés de 1 048€ de dette par habitant à 789€!

RECHERCHE DE SUBVENTIONS

Il est en effet essentiel pour une commune de bien gérer et de tirer profit des subventions auxquelles elle a droit. Les subventions constituent une ressource financière importante et souvent indispensable pour mener à bien des projets et initiatives bénéfiques pour la collectivité. Les subventions sont un peu comme des bons de réduction lorsque vous faites vos courses. Si vous avez des bons de réduction pour des produits que vous avez l'intention d'acheter de toute façon, il serait dommage de les laisser expirer sans en profiter. De même, pour une commune, identifier les subventions disponibles et s'en saisir de manière adéquate est une démarche stratégique pour optimiser ses ressources et répondre aux besoins de ses habitants. S'approprier ces subventions, c'est donc s'assurer de pouvoir financer des projets et des services importants pour la communauté, tout en allégeant la charge financière qui pèse sur les habitants. C'est une manière efficace de maximiser les ressources disponibles et de garantir le développement harmonieux de la commune. En somme, comme les bons de réduction qui vous permettent de faire des économies lors de vos courses, les subventions sont une opportunité qu'une commune ne peut se permettre de négliger. Il est crucial de savoir les identifier, de les solliciter et de les utiliser de manière judicieuse pour le bien-être et l'avenir de tous les habitants.

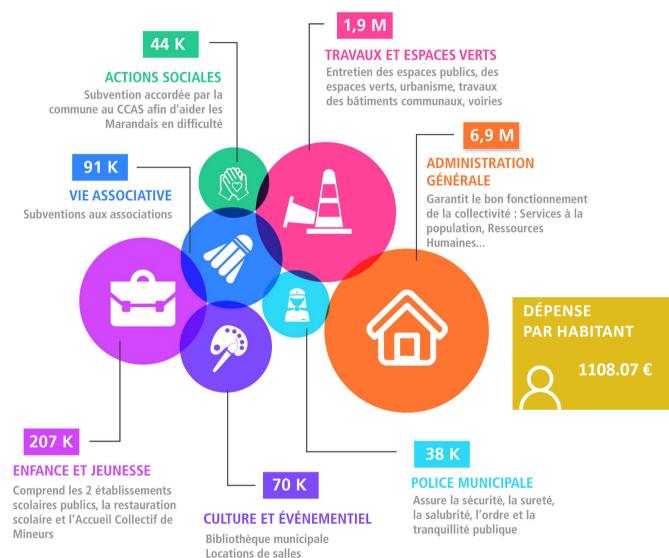
RÉPARTITION DU BUDGET

Le budget 2024 s'élève à 9 659 236.00 € avec :

6 544 400,00 € en fonctionnement;

3 114 836.00 € en investissement.





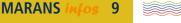


BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Organisation de manifestations

la nouvelle saison touristique! Pour rappel, l'année dernière, des des cyclo-touristes. Pour continuer à faire évoluer ce camping s'élève à **427 495,86 €**.

344K





La commune de Marans, en tant que Site Patrimonial Remarquable (SPR), est concernée par une réglementation précise quant au respect de son patrimoine. Cela induit une attention particulière de la municipalité sur le cadre de vie dans sa globalité : l'embellissement des rues, l'apaisement de la circulation, la rénovation des façades, l'organisation de rencontres conviviales...

VÉGÉTALISATION DU CENTRE-VILLE

La ville porte plusieurs projets phares pour intensifier la place de la végétation dans le centre-bourg, tels que le nouveau parc du Moulin, la future place Ernest Cognacq qui assurera une continuité avec le parc de l'Hôtel de Ville ou encore la création d'une placette végétalisée sur le port (menée par le Département). Elle porte aussi des projets à plus petite échelle, comme l'élargissement des pieds d'arbres dans la centralité et la création d'un petit square public en cœur de ville (angle entre la rue Henri Toutant et la rue Dorée).



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA VÉGÉTALISATION DU CENTRE-BOURG ?

En parallèle des projets de la municipalité, les habitants peuvent également contribuer à la végétalisation de leur centre-bourg !

- Il est possible de semer dans les rues et les ruelles. Un sachet de graines accompagne ce Marans infos afin de fleurir les bordures de votre façade.
- La commune propose aussi un "permis de végétaliser" pour les habitants porteurs d'un projet précis sur le domaine public, qui nécessite un entretien particulier.

UNE MATINÉE DÉCOUVERTE

Le samedi 16 mars, une rencontre a été organisée par la ville. Après un temps de présentation du projet de végétalisation du centre-bourg par Monsieur le Maire, les Marandais se sont retrouvés dans la rue de l'Y pour participer à un atelier "plantations" avec l'aide du responsable des Espaces Verts.





Plus d'informations sur : www.ville-marans.fr

MARANS PASSE EN ZONE 30



La réduction de la vitesse automobile dans le centrebourg participe grandement à l'amélioration du confort de tous. Si de nombreuses rues sont déjà limitées à 30km/h, c'est l'ensemble de la ville qui sera bientôt concerné par cette limitation. Chaque panneau d'entrée d'agglomération sera accompagné par le panneau de limitation de vitesse à 30km/h.

Toutefois, pour ne pas entraver la fluidité du trafic, certains axes resteront à 50km/h. Ils seront indiqués par un marquage au sol.

UNE RÈGLE UNIQUE ET SIMPLE!

La réglementation de la « zone 30 » impose la règle suivante : l'ensemble de la zone est limité à 30km/h, sauf exceptions lorsqu'une autre limitation de vitesse est indiquée par un marquage au sol. Ainsi, tous les panneaux de limitation de vitesse seront retirés à l'intérieur de la « zone 30 ». C'est uniquement aux entrées d'agglomération que des panneaux renseigneront la vitesse maximum. Des ellipses au sol rappelleront ponctuellement aux conducteurs la limitation à 30 km/h!

DES COMMERCES EN CENTRE-VILLE

Le souhait de la municipalité est de conserver les commerces dans la centralité, pour garantir un cœur de bourg attractif et favoriser les déplacements doux.

Il est possible de constater plusieurs vitrines vacantes dans la centralité de Marans, certains commerces s'étant notamment déplacés en périphérie. En 2022, dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", la CCI Charente-Maritime a réalisé un diagnostic commercial et a proposé plusieurs actions pour travailler sur la dynamique économique du centre-bourg. Suite à ces recommandations, en 2023, la commune a instauré un "Droit de Préemption Commercial" pour maîtriser davantage les implantations des commerces. Cela participe à garantir une certaine concentration des activités dans le centre. Depuis cette étude, plusieurs vitrines ont été rénovées dans le respect de leur identité esthétique historique. L'harmonie des devantures commerciales participe au charme de la centralité.

LA « ZONE 30 », QUELLE UTILITÉ?

Pour une ville plus sécurisée, apaisée et conviviale, la « zone 30 » est un levier particulièrement intéressant :

- de 10% C'est la probabilité de décès d'un piéton dans un choc avec un véhicule (à 50 km/h, elle est entre 50% et 80%).

9 mètres C'est à peu près la distance d'arrêt des véhicules roulant à 30 km/h (elle est d'environ 25m à 50 km/h).

6 minutes sur 20 km C'est le temps perdu guand on roule à 30 km/h au lieu de 50 km/h... sachant qu'en ville, les trajets en voiture dépassent peu 3km!

3 à 4 décibels C'est la diminution du bruit routier lorsque les véhicules sont à 30 km/h.

C'est le champ de vision à 30km/h, il est de 90° à 50 km/h.

Rouler à 30km/h, c'est aussi améliorer le confort de tous les usagers de la ville : les enfants, les personnes âgées, les cyclistes...

LA « ZONE 30 » ... LE 30 JUIN 2024!

Le dimanche 30 juin 2024, cette mesure sera effective dans l'ensemble du centre-bourg. Un temps fort sera organisé, marquant ainsi, un pas supplémentaire vers une plus grande qualité de vie. Ce projet est complémentaire au contournement routier, qui vise à sécuriser davantage l'ensemble des usagers et valoriser le cadre de vie des Marandais.





63 rue d'Aligre, opération avant/après





17 rue Gambetta, opération avant/après



ACTION SOCIALE

EN BREF!

LE CCAS EN CHIFFRES



Budget 2024

Fonctionnement: 58 K€ Investissement : 3037 €

En 2023



60 K de budget

387 personnes recues 169 dossiers de demandes d'aides sociales 16 domiciliations 38 demandes de logements 13 demandes d'aides financières 22 bons alimentaires



Dans le cadre de l'Heure Civique, la Ville de Marans vous propose la commande groupée de granulés pour poêles de chauffage.

Une livraison à votre domicile est également possible.

Les commandes se feront uniquement pendant les 2 permanences pour une livraison en juin.

Permanences les 24 et 25 avril de 14h à 19h en mairie.

Renseignements: 05.46.01.75.81

Les aînés à l'honneur

Chaque année, les seniors sont mis à l'honneur par les actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale : repas des aînés, colis, bouquets de fleurs pour nos centenaires... Ces attentions particulières s'inscrivent dans une politique



LE REPAS DES AÎNÉS

Le 14 octobre, 400 convives de 70 ans et plus, se sont réunis pour un moment convivial à la salle polyvalente, décorée par les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs, pour le traditionnel repas des aînés. Cette année encore, ils ont pu déguster un repas confectionné par les cuisiniers de nos écoles épaulés par 2 chefs cuisiniers bénévoles. Le service à table a été effectué par les élus et une agente communale. Repas animé par un duo musical sur le thème du cabaret.

LA DISTRIBUTION DE COLIS

Pour que le début d'année soit un moment festif pour les aînés de plus de 80 ans qui n'ont pu se rendre au repas, la municipalité leur a offert un colis de produits locaux. Ce sont 315 personnes qui ont recu cette douce attention distribuée par les élus en ce début d'année 2024.

CHANSONS ET GOURMANDISES À L'EHPAD

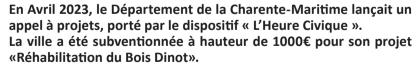
Le 19 janvier dernier, l'après-midi était à la fête pour les résidents de l'EHPAD. Un goûter a été offert par le C.C.A.S de la ville et un temps musical a été organisé par les élus municipaux. Un très beau moment de partage et de convivialité entre les résidents. le personnel de santé et les élus!



LA VILLE CÉLÈBRE SES **CENTENAIRES**

Chaque année, la municipalité souhaite mettre à l'honneur les centenaires de la commune en leur offrant un bouquet de fleurs. Cela permet également de soutenir l'EPHAD d'Aligre, hébergeant les personnes âgées et veillant au bien-être de leurs résidents. En 2023, ce sont 5 centenaires qui ont eu la surprise de recevoir ce présent offert par la Ville.

Coup de propre au Bois Dinot



La Ville souhaite faire de cette promenade publique, un lieu de rencontre intergénérationnelle et de création de lien social. Le site avait besoin d'être restauré.

En collaboration avec les services techniques, les espaces verts et le responsable technique du camping, les bénévoles de l'Heure Civique ont participé à des activités de ponçage, nettoyage et de mise en peinture de la signalétique déjà existante dans l'arboretum du Bois Dinot. Les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs ont pu réaliser la peinture sur des barrières placées autour des arbres. Le 20 mars dernier, une plantation d'arbre symbolique a également été organisée.









Lien entre les générations : entretenons-le !

Après une longue période d'absence en raison de la COVID-19, les activités intergénérationnelles ont repris entre l'EHPAD d'Aligre et l'Accueil Collectif de Mineurs "Les P'tits Loups Marandais"!

Des rencontres sont organisées certains mercredis entre les enfants et les résidents de l'EHPAD pour partager des activités variées : atelier cuisine, activités artistiques, sportives et culturelles...

Elles permettent de créer du lien intergénérationnel et transmettre des valeurs comme la coopération, l'entraide et le respect.

Ces rencontres sont très enrichissantes où enfants, résidents et animateurs échangent de beaux moments de complicité.



Les élèves de CM2 s'engagent pour la nature!

Les enfants de CM2 de l'école élémentaire Jules Ferry sont sensibilisés en classe sur la place de la nature en ville et sur l'écologie à travers le thème "La nature en Ville" de leur programme pédagogique de géographie. En lien avec celui-ci, ils ont pu prendre part à plusieurs projets de plantations en partenariat avec la Ville de Marans.

- Le jeudi 14 décembre 2023, ils ont participé à la plantation d'arbres dans le parc paysager du moulin "Don Quichotte face au changement climatique". En présence d'élus, du porteur du projet "Landescape", de l'entreprise C.A.J.E.V. et avec l'aide des agents municipaux des Espaces Verts, les enfants ont planté 7 arbres de 3 essences méditerranéennes différentes : 3 Goyaviers du Brésil, 3 Arbousiers et 1 Olivier.
- Jeudi 4 avril 2024, dans le cadre du projet de végétalisation du centre-ville mis en place par la municipalité, les élèves ont semé des graines aux pieds des murs des rues Vircourt et de la Corderie. Ces plantations viennent en complément des sujets déjà plantés par les habitants, lors de l'atelier organisé le 16 mars dernier.

D'autres temps similaires seront organisés cette année avec les écoliers.







Marchés : lieu de détente et de flânerie



Emmanuel ROUBERTY-DELBANO adjointe en charge de la culture, de l'événementiel et des marchés.

Véritable lieu de rencontre et de convivialité, le marché est un rendez-vous incontournable pour les Marandais. Afin d'étoffer l'offre et les besoins de chacun, la Ville de Marans s'attache à proposer plusieurs marchés pendant l'année. Les marchés attirent des consommateurs souhaitant consommer local ou d'autres qui veulent simplement flåner et profiter d'une balade autour des étals. Ces différents rendez-vous font vivre Marans et les commerçants de proximité!



DES MARCHÉS THÉMATIQUES

Dans le cadre de ses festivités, la Ville de Marans organise des marchés thématiques : marché printanier pour faire le plein de plantes et accessoires pour son jardin, marché de Noël afin de dégoter des cadeaux locaux pour ses proches, marché du bien-être pendant la Fête de l'Automne ou encore marchés nocturnes pour flâner le long des quais et ramener un souvenir de ses vacances!

À découvrir sur : www.ville-marans.fr > Agenda

DU NOUVEAU AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché, c'est une quinzaine de commerçants à votre service, le mardi de 8h à 13h, pour faire des courses locales et responsables : fruits, légumes, poissons, viandes, pains...

Depuis mars, des nouveaux commerçants ont investi la halle du marché:

- EARL La ferme de Saint-Fiacre : légumes de producteur ;
- Château David du Médoc : vins et spiritueux ;
- Natural Bud CBD Shop : produits à base de CBD ;
- Cuisine de rue : traiteur.









La saison estivale 2024 se prépare!

Vous êtes exposant, artisan ou créateur et libre les jeudis soirs du 11 juillet au 22 août, il est encore temps de vous inscrire aux marchés nocturnes situés sur la Place du marché et le long des quais.

Des animations musicales vous y attendront.

Comment ? Remplir le bulletin d'inscription disponible sur www.ville-marans.fr et le retourner à : culture-marche@ville-marans.fr Besoin d'un renseignement ? Contacter le 05.46.01.75.81.

Attention, nous sommes déjà complets au niveau des foodtrucks!



La municipalité propose un large panel d'animations pour petits et grands tout au long de l'année. Retour en images sur les derniers évènements organisés par la ville.

UN NOËL ENCHANTÉ

Pendant le mois de décembre, la féerie de Noël était présente sur Marans avec de nombreuses animations organisées pour l'occasion : illumination du sapin du jardin de la mairie, concert, marché artisanal et gourmand, feu d'artifice et parade musicale! De beaux moments où la magie des fêtes a donné le sourire aux petits comme aux grands enfants!



A l'occasion de la 8ème nuit de la lecture organisée par le Centre national du livre et le Ministère de la Culture, les comédiens de la compagnie Imp'act "Les tréteaux de l'imaginaire" ont proposé aux participants un spectacle ludique et participatif sur le thème du "CORPS".



DU THÉÂTRE À LA SALLE DES FÊTES

En ce début d'année 2024, deux soirées "théâtre" étaient proposées à la salle des fêtes de Marans.

- Le 27 janvier, la Troupe Pertuis d'Antioche a proposé aux spectateurs, la pièce classique d'Alfred de Musset "On ne badine pas avec l'amour" ;
- Le 7 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Ville de Marans a proposé une pièce de théâtre réalisée par la Cie L'Ouvrage mettant en lumière Gisèle Halimi, figure de la lutte pour les droits des femmes.









WEEK-END ROCK À MARANS

Le week-end des 9 et 10 mars, le trio Hollywood Bazar a enflammé la scène de la salle des fêtes lors de 2 concerts organisés par la Ville et avec le soutien du Département de la Charente-Maritime.

Les membres du groupe ont également donné plusieurs masterclass aux élèves de l'École de musique Music'Attitude Union Musicale de Marans.



LE MARCHÉ HEBDO FÊTE LE CARNAVAL

Le mardi 20 février au matin, le rendez-vous était donné sous la halle du marché pour célébrer le carnaval. Clown sur échasses, sculptures de ballons, jeux et coloriages, gourmandises et surprises... Tout était réuni pour passer une matinée de FOLIE!



SUR LE TERRITOIRE

Contournement : bilan de la concertation





UN PROJET PLÉBISCITÉ PAR LES RÉPONDANTS

Au total, 232 contributions ont été recueillies. 80% des répondants expriment d'eux-mêmes un avis favorable au projet de concertation privilégié par le Département.

Trois grandes raisons sont avancées :

- Améliorer le cadre de vie au cœur de Marans ;
- Relancer l'attractivité de la commune ;
- Soulager le flux de circulation qui traverse la ville.

En parallèle, 350 personnes ont assisté à la réunion publique du 18 septembre 2023, en ouverture de la concertation préalable. Et 90 personnes ont été reçues lors des 4 permanences tenues par les équipes départementales.

UN TRACÉ À MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le Département confirme la poursuite de ses études sur la base du tracé proposé, en précisant que le tracé retenu :

- restera exclusivement implanté sur le territoire de la Charente-Maritime :
- ne générera pas une augmentation du trafic en traversée de L'Ile-d'Elle, ni de remontée de files de véhicules à l'entrée de la commune ;
- prévoit une requalification sur place de la RD 938 ter.

Le Département s'engage à inscrire pleinement le projet de contournement de Marans dans le cadre de la démarche réglementaire « Éviter-Réduire-Compenser » :

- travailler à l'optimisation des emprises du projet afin d'éviter autant que possible les effets sur les milieux naturels, le paysage, le monde agricole...
- mener une analyse sur les mesures de compensations environnementales.
- poursuivre le processus de réduction des impacts sur les réseaux hydrographiques et les milieux naturels, en concertation avec les acteurs locaux (associations syndicales de marais, acteurs environnementaux, etc.).

ET LA POURSUITE D'UN DIALOGUE POUR LA RÉUSSITE DU PROJET

Le Département souhaite poursuivre la démarche de dialogue engagée sur le projet et continuera à diffuser une information claire et complète sur l'actualité du projet à travers son site internet et ses réseaux sociaux.

Le Département se réserve également la possibilité d'organiser de nouveaux temps d'échanges avec les citoyens au cours du projet.

La prochaine étape de concertation officielle interviendra en 2026, une fois le projet consolidé. Cette étape réglementaire d'information et de consultation du public s'inscrira dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Consultez le bilan sur : www. la.charente-maritime.fr





BIODÉCHETS

Déjà 755 foyers Marandais participent au tri des biodéchets. Afin de développer cette initiative sur notre commune, 2 nouvelles bornes biodéchets ont été installées :

- Quai Georges Clémenceau
- Place du Marquis D'Aligre

Des kits gratuits sont à récupérer en mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES

En octobre 2023, une expérimentation avait été lancée avec l'installation de 2 points de collecte (rue Neuve et rue de la Maréchaussée) pour centraliser uniquement les poubelles des habitants résidants dans les rues étroites. Malheureusement, comme annoncé lors du dernier Marans infos et relayé par Monsieur le Maire lors de la cérémonie des vœux, de trop nombreuses incivilités ont été constatées par la ville, dégradant fortement le cadre de vie des habitants. Ces 2 points de collecte sont donc retirés.

Merci de respecter les règles établies par Cyclad pour le ramassage des ordures ménagères et des emballages. Tout non-respect de ces règles est passible d'amendes.



EXPRESSION LIBRE

Conformément à l'article L212-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page d'information rassemble les expressions libres des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les propos publiés ci-dessous le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Liste « Agissons pour Marans »

Opacité

Après le poulailler, les projets peu utiles et trop coûteux continuent :

Lors du conseil municipal du 20.10.22, nous avons appris l'aménagement du parc du Moulin (études et aménagement 351.968.55 €):

Lors du conseil municipal du 15.02.24, nous avons appris l'aménagement de la place Cognacq (études 14.670 € et aménagement 721.776 €).

Les choix des sociétés pour ces travaux et les demandes de subventions sont soumis au vote du conseil municipal alors que nous n'avons eu :

- AUCUNE commission urbanisme ou finances pour travailler sur ces dossiers :
- AUCUNE description ou illustration des projets;
- AUCUN plan de financement.

Ce gaspillage d'argent public devient intolérable. Quand est-ce que nos élus iront chercher des subventions pour entretenir les routes et les trottoirs, améliorer la propreté ou développer l'attractivité de notre ville ?

La gestion des moyens dédiés au personnel communal nous interroge également. La police municipale n'obtient plus les moyens suffisants pour réduire les incivilités : crottes de chien, stationnements gênants, poubelles sauvages... Le service des espaces verts n'obtient plus les moyens suffisants pour fleurir la ville, la mode est aux totems rouillés... Les services techniques n'obtiennent plus les moyens suffisants pour surmonter la dégradation des routes ; ce sont aux riverains de récupérer des matériaux auprès de la mairie pour boucher les nids de poule.

Faire rêver les Marandais sur des projets menés par le département ou la région (contournement, gare...) n'enlève pas les missions de base confiées à l'équipe municipale (pouvoir de police pour réduire les incivilités, entretien et salubrité de la commune pour circuler sur de belles routes et marcher sur des trottoirs agréables et propres, ...).

Marie MOTTE, Valérie BAH, Luc TODESCO et Olivier MARTIN

Liste « Pour Marans, une dynamique durable »

Marans est en souffrance et ne peut supporter de nouvelles taches dans son décor. Jusqu'à quand va-t-on nous infliger le spectacle de la verrue surgie au 83 rue d'Aligre le 23 janvier dernier en soirée ? Un bâtiment à moitié écroulé, avec de chaque côté de grandes housses noires, comme pour cacher des corps. Cette voie n'inspirait déjà pas la gaîté par ses immeubles décatis et la laideur des certaines façades, voilà que vient s'y ajouter une ruine innommable. Sur le site d'informations de la ville, on peut lire que des travaux devaient commencer dès le 24 janvier à 20 heures. C'est dire s'il y avait urgence. Or rien n'a bougé depuis 4 mois! Auriez-vous, monsieur le maire, été privé de votre pouvoir de police générale qui permet, face à un tel péril, d'agir en urgence ? Tout le monde peut constater que les murs présentent toujours un risque d'écroulement, alors, faut-il que survienne un accident mortel? Et quelle vision détestable pour les Marandais et Marandaises attachés à leur ville! Et qu'en pensent les touristes de toutes nationalités qui traversent notre cité ? Petite ville de demain, petite cité de caractère, autant de belles définitions qu'il faudrait plutôt commencer à faire respecter. Après l'échafaudage qui a orné la rue d'Aligre pendant 3 ans au nord, jusqu'à quand allons-nous maintenant subir ce spectacle à l'entrée sud?

Après l'idée fumeuse d'extension de la Mairie en 2021, vous voilà brandissant un nouveau projet de réfection de la place Ernest Cognacq à plus de 700 000€, que vous faites passer en conseil municipal sans aucune présentation préalable à une commission. Un projet dont nous ne savons presque rien. Marans est situé sur des terres de groies et de marais, avec plus de 120 kms de routes à entretenir. En régie, il n'y a plus de camions permettant la réparation des nids de poules et nous continuons de voir nos chemins se dégrader. Que vaut-il mieux : un projet flattant votre égo ou le confort de vos administrés ?



Les établissements municipaux

Hôtel de ville

Place Ernest Cognacq 05 46 01 10 29

Accueil et État civil :

Lundi : de 14h à 17h

Mardi : de 9h à 12h et de 15h

à 18h30

Mercredi et jeudi : de 9h à 12h

et de 14h à 17h

Vendredi : de 14h à 16h Sur rendez-vous pour les passeports et CNI :

Mardi : de 15h à 18h30 Mercredi : de 14h à 17h Jeudi : de 9h à 12h

Les services rattachés

Service urbanisme
05 46 01 56 89
SANS RENDEZ-VOUS

Du lundi au jeudi: 13h30 à 17h

Mercredi : 9h à 12h Vendredi : FERMÉ Service culturel Foire et marché 05 46 01 49 37 / 05 46 01 75 81

CCAS

05 46 01 75 10

Lundi : de 14h à 18h

Mardi et jeudi : de 9h à 12h30

et de 14h à 18h

Vendredi : de 14h à 17h

Bibliothèque municipale

05 46 35 12 39

Lundi et jeudi : de 14h à 17h30 Mardi, mercredi et vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 Adhésion gratuite pour les marandais.

Police municipale

Rue Neuve 05 46 01 75 82

Accueil collectif de mineurs « Les P'tits Loups Marandais »

11 rue Séguinot 05 46 01 06 97

Période scolaire : le mercredi de

7h30 à 18h30

Vacances scolaires : ouvert pour toutes les vacances scolaires sauf durant les vacances de Noël.

Centre Technique Municipal

Route de St-Jean-de-Liversay 05 46 35 62 42

Informations pratiques

Rendez-vous des élus

Monsieur le Maire et les élus vous reçoivent en mairie sur rendez-vous au **05 46 01 10 29**

Permanence de Madame la Députée

Salle annexe de la Mairie (à côté de l'Orangerie)

Sur rendez-vous:

anne-laure.babault@assemblee-nationale.fr

Hôpital Saint-Louis

Rue du Dr Schweitzer 17000 La Rochelle 05 46 45 50 50

CDC Aunis Atlantique

200 rue de la Juillerie 17170 Ferrières 05 46 68 98 93

Cyclad

Ramassage et traitement des déchets sur la commune.

1 rue Julia et Maurice MARCOU 17700 Surgères 05 46 07 16 66

Déchetterie

Route du Château d'eau 05 46 07 16 66





www.ville-marans.fr



Application IntraMuros





Ville de Marans Marans anim' Bibliothèque Municipale de Marans Camping Le Bois Dinot



AGENDA

À NE PAS MANQUER!

Ouverture de la piscine municipale Du 15 juin au 1er septembre 2024

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Du 15 juin au 5 juillet

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 17h-19h

Mercredi et samedi: 15h-19h Dimanche: 10h-12h30 / 15h-19h Du 6 juillet au 1er septembre

Mardi, jeudi et dimanche: 10h-12h30 / 15h-19h

Mercredi: 15h-20h

Vendredi: 10h-12h30 / 15h-20h

Samedi: 15h-19h

Toutes les informations sur :

Braderie du **Secours Catholique**

Les 3, 4 et 6 mai 2024 de 9h30 à 17h à la Halle aux poissons



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Mercredi 8 mai 2024

à 11h au monument aux morts dans le jardin de l'Hôtel de Ville

Conseil Municipal

Jeudi 30 mai 2024

20h15 à la salle des fêtes

Théâtre de rue "ARGENT, PUDEUR **ET DÉCADENCE**"

Jeudi 23 mai 2024

à 13h30 à La Caale

Par la Cie AIAA

À partir de 12h - Durée : 1h15



Exposition: "Textiles et couleurs du monde" Du 15 au 29 juin 2024

Halle aux poissons

de Nhung et Rolland THOMAS à la halle pour la Halle aux Artistes.

Gratuit et ouvert à tous : mardi de 9h à 18h ; du mercredi au dimanche de 10h30 à 18h; fermé le lundi.

Vernissage de Halle aux artistes

Mardi 18 juin 2024

19h à la Halle aux poissons avec Martin Barigault et son pianiste (récital lyrique).



Fête de la musique

Jeudi 20 iuin 2024

19h - Jardin de l'Hôtel de Ville

Venez célébrer la fête de la musique avec l'Orchestre "Blague @ Part"!

Gratuit - Présence de foodtrucks

Cérémonie de l'Appel du 18 juin 1940

Mardi 18 juin 2024

à 11h au monument de la Stèle dans le jardin de l'Hôtel de Ville

Impros de jardin Jeudi 27 iuin 2024

21h - Jardin de l'Hôtel de Ville avec Willy Vignaud.

VILLE DE MARANS



JEUD 20 JUN 2024

JARDIN DE L'HÔTEL DE VILLE

CONCERT DE L'ORCHESTRE BLAGUE @ PART FOOD-TRUCKS

Entrée libre et gratuite www.ville-marans.fr 🔞



